

COMITE SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 25 octobre 2018, s'est réuni au siège de la Fédération Départementale de la Somme (FDE 80) situé 3 rue César Cascabel - Pôle Jules Verne 2 à BOVES.

	Présents	Pouvoirs	VOIX
1	Philippe VARLET	Laurent SOMON	7
2	Ernest CANDELA	Annie VERRIER	12
3	Gérard CARON	Claude DEFLESSELLE	2
4	Philippe COCQ		1
5	Bernard DAVERGNE	Bruno THIBAUT	7
6	François DEBEUGNY	Isabelle DE WAZIERS	2
7	Jean-Philippe DELFOSSE	James HECQUET	2
8	Denis DEMARCY	Frédéric LECOMTE	2
9	Emile FOIREST	François ROUILLARD	2
10	Fabrice FRION	Gérard PARAISSOT	2
11	Jean GORRIEZ	Stéphane DECAYEUX	7
12	Dominique LAMOTTE		1
13	Anna-Maria LEMAIRE		1
14	Laurent PARSIS	Pascal BOHIN	7
15	Jean-Dominique PAYEN	Jean-Marie BLONDELLE	2
16	Patricia POUPART		1
			58

<i>Excusés</i>	
1	Jean-Marie BLONDELLE
2	Pascal BOHIN
3	Jean-Yves BOURGOIS
4	Rémi BOUTROY
5	Michel CHIRAT
6	Claude CLIQUET
7	Isabelle DE WAZIERS
8	Stéphane DECAYEUX
9	Claude DEFLESSELLE
10	Yves DERRIEN
11	Martin DOMISE
12	François DURIEUX
13	James HECQUET
14	Olivier JARDE
15	Frédéric LECOMTE
16	David LEFEVRE
17	Jean-Christophe LORIC
18	Emmanuel MAQUET
19	Gérard PARAISSOT
20	Jean-Claude PRADEILHES
21	Christian PRUD'HOMME
22	Jean-Claude RENAUX
23	Florence RODINGER
24	François ROUILLARD
25	Laurent SOMON
26	Aline SPRYSCH-JOSSEAU
27	Philippe SY
28	Bruno THIBAUT
29	Alain TROUËSSIN
30	Annie VERRIER

Le Président ouvre la séance à 17h35 et énonce la liste des pouvoirs.

1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 16 élus présents et 12 délégués représentés, soit un total de 58 voix.

2 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Laurent PARSIS

3 - Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 26 septembre 2018 transmis le 12 octobre est approuvé à l'unanimité.

I - DELIBERATIONS

01 – GROUPEMENT DE COMMANDES ENT SUR LE TERRITOIRE REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

La Région Hauts-de-France a engagé une démarche afin de disposer d'une plateforme ENT identique de la maternelle jusqu'au lycée. Même si les fonctionnalités seront adaptées à chaque niveau scolaire, cela permettra une continuité en termes de code d'accès et de contenus pour les élèves et leurs parents, quelle que soit l'école choisie au niveau régional. L'intérêt est d'apporter de la cohérence et un effet mutualisateur puisque différentes solutions existent à ce jour à l'échelle régionale.

Un groupement de commandes s'est ainsi constitué avec comme membres fondateurs l'Académie d'Amiens, l'Académie de Lille, la DRAAF, les 5 Départements et la Région. D'autres structures peuvent solliciter leur adhésion, notamment pour couvrir le champ du 1^{er} degré, chaque Département faisant le choix de la structure porteuse de ce projet.

Chaque structure concernée a ainsi pu participer au groupe de travail qui s'est constitué pour élaborer un cahier des charges regroupant l'ensemble des besoins. Le présent marché doit être publié le 16 novembre 2018.

Le Département de la Somme a adhéré au groupement par délibération du 4 juin 2018, pour une mise en œuvre en septembre 2020.

En accord avec le Département, Somme Numérique a tenu compte de cette démarche dans la durée de son marché portant sur la fourniture de la plateforme ENT qui a été conclu du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2020, éventuellement reconductible pour 2 années supplémentaires.

Jérôme DEPRES, Chef de projet ENT de Somme Numérique, participe au groupe de travail qui se réunit depuis février 2018. Il expose aux élus la démarche globale et collaborative de ce projet mené à l'échelle de la région Hauts-de-France, unique opération de cette envergure au niveau national. Il précise que le département de la Somme dispose de la plus grande avancée des Environnements Numériques de Travail concernant le 1^{er} degré puisqu'ils concernent à ce jour 71% des élèves soit 34280 enfants.

L'adhésion à ce groupement régional aura un impact pour le syndicat mixte à compter de la rentrée de septembre 2020, à l'échéance du marché en cours.

Monsieur FRION apporte son expérience en tant qu'enseignant ; la migration des comptes pour la rentrée de septembre 2018 s'est bien passée, même si le changement de titulaire du marché a impliqué un changement des mots de passe. Il relève que l'appropriation des Environnements Numériques de Travail nécessite un investissement de départ non négligeable pour l'enseignant mais cet outil devient ensuite incontournable dans son quotidien.

Au sujet du changement de prestataire qui est intervenu en 2018, le Président félicite l'implication de Jérôme DEPRES puisque cela s'est déroulé avec succès sachant qu'il y avait près de 150 000 comptes à migrer, avec parfois 10 années de contenus à récupérer.

La progression des Environnements Numériques de Travail dans les écoles maternelles et élémentaires des membres de Somme Numérique ne faiblit pas, l'objectif de 96% des élèves devrait être atteint fin 2020, d'autant plus qu'un nouveau dossier FEDER a été déposé auprès de la Région Hauts-de-France pour une aide à hauteur de 40% des dépenses de fonctionnement et d'investissement, au lieu de 30% actuellement.

Le Président informe les élus que cela devrait donner lieu à une baisse des contributions ENT pour l'année scolaire 2018-2019.

Par ailleurs, Jérôme DEPRES précise qu'il accompagne les collectivités qui le souhaitent dans la préparation des dossiers pour obtenir d'autres cofinancements (appel à projets de l'Etat avec 50% de subvention).

Le point de départ de la mise en œuvre des ENT reste le dépôt du projet pédagogique de l'enseignant. Le syndicat mixte apporte ensuite aux collectivités tous les éléments facilitateurs en termes techniques et financiers.

Tenant compte de ces éléments, le Président propose aux membres du Comité syndical d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et de solliciter l'adhésion de Somme Numérique auprès de la Région des Hauts-de-France.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve le projet de convention ayant pour objet la création d'un groupement de commandes pour un Environnement Numérique de Travail Régional.

Le Président est autorisé à solliciter l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique auprès des membres fondateurs et à signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

02 – AVENANT N°1 AU REGLEMENT FINANCIER SDTAN2

Le Comité syndical a adopté le 11 juin 2018 le plan de financement du programme d'investissement 2019-2024 lié à l'objectif 100% FttH de mise en œuvre du SDTAN de la Somme ainsi que le règlement financier décrivant les modalités de participation financière des EPCI concernés.

Le présent règlement prévoit que les EPCI doivent délibérer pour approuver le versement de leur participation financière avant tout démarrage des investissements sur leur territoire, soit sous forme de remboursement d'annuités d'emprunt contractés par le syndicat mixte, soit sous forme de fonds de concours versé par moitiés sur les exercices 2019 et 2020.

Cependant, le Président de la communauté de communes du Vimeu a sollicité le Président sur une demande d'échelonnement à partir de l'année 2020, considérant qu'il leur reste une participation à verser en 2019 au titre de la 1^e phase du déploiement FttH.

Le Président propose au Comité syndical d'accéder à cette demande en modifiant l'article 6 du règlement

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de modifier l'article 6 du règlement financier de mise en œuvre du SDTAN de la Somme pour le programme d'investissements 2019-2024 comme suit :

« Un EPCI pourra par délibération opter pour un financement sur les exercices 2020 et 2021, par moitiés, par fonds de concours, de l'intégralité du capital constituant sa participation. ».

Adoptée à l'unanimité

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

DELIBERATIONS PRISES EN BUREAU DU 10 OCTOBRE 2018

1. Attribution du marché « Contrat de service du centre serveur du syndicat mixte Somme Numérique »

Le Syndicat Mixte Somme Numérique a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire.

Sa mission première est donc la création d'un réseau public de fibre optique mis à disposition des opérateurs selon les termes de l'article L 1425-1 du CGCT. Mais la politique de développement des TIC voulue par les membres du syndicat mixte s'est traduite également par la création d'un centre d'hébergement de serveurs, objet de la présente démarche, accueillant notamment plus d'une centaine de sites Web publics.

Le marché en cours d'infogérance du centre serveur de Somme Numérique arrive à échéance au 31 décembre 2018. Le syndicat mixte souhaite ainsi assurer dans la continuité l'exploitation, la gestion et l'évolution du centre serveur et des services associés. Le syndicat a procédé à un nouvel appel d'offres le 1er juin 2018 comprenant un lot unique.

La consultation a donné lieu à la remise des offres par 2 candidats.

Le syndicat mixte a reçu les offres suivantes suite à la consultation lancée le 1er juin 2018 :

<i>Candidats</i>	<i>adresses</i>
<i>NEURONNEXION</i>	<i>6 rue des Hautes Cornes 80000 AMIENS</i>
<i>ITER SARL Etablissement secondaire - KNET</i>	<i>Technoparc 130 rue Gustave Eiffel 01630 SAINT GENIS POUILLY En groupement avec OCTOPUCE 27 au 29 rue Merlin 75011 PARIS</i>

La Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée sur le choix des titulaires le 10 octobre 2018. Les membres du Bureau valident l'attribution de l'accord-cadre à partir de leur proposition.

Considérant la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer le marché « Contrat de service du centre serveur du syndicat mixte Somme Numérique » à la société NEURONNEXION.

Adoptée à l'unanimité

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 100% FTTH 2019-2024

Le comité syndical a approuvé le 11 juin 2018 le plan de financement et le règlement financier du programme d'investissement 2019-2024 pour atteindre l'objectif 100% FttH du SDTAN de la Somme.

Le marché de travaux en conception-réalisation publié pour la mise en œuvre de ces travaux est en cours d'analyse. De même, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédié au contrôle de ces opérations a été publié, les offres sont attendues pour le 9 novembre. La Commission d'Appel d'Offres et le Bureau se réunissent le 5 décembre 2018 pour décider de l'attribution de ces marchés.

Sont également publiés en lien avec cette opération, un marché de coordination SPS et un marché de prestations de facilitateur d'insertion.

Le Président informe l'assemblée des délibérations des EPCI reçues à ce jour :

	Coût EPCI	date de la délibération	mode participation
Amiens métropole	205 530,00 €		
Avre Luce Noye	1 593 147,60 €		
Baie de Somme CA	2 126 649,20 €		
Est de la Somme	1 606 498,80 €		
Grand Roye	2 030 874,00 €	27/09/2018	emprunt
Haute Somme	2 330 121,60 €	27/09/2018	emprunt
Nievre et Somme	798 959,60 €	05/09/2018	emprunt
Pays du Coquelicot	871 447,60 €	27/09/2018	Fonds de concours
Ponthieu Marquenterre	4 019 640,00 €	06/09/2018	emprunt
Somme Sud Ouest	3 002 541,20 €	24/09/2018	emprunt
Terre de Picardie	1 351 595,20 €		
Territoire Nord Picardie	2 195 262,40 €		
Val de Somme	60 010,00 €		
Vimeu	366 569,60 €	26/09/2018	Fonds de concours

Comme certains élus l'ont demandé, le Président précise au sujet de ces emprunts que le syndicat mixte ne peut pas confirmer à ce jour le taux d'emprunt qui sera retenu, puisqu'ils seront négociés au volume selon la demande des EPCI. Cependant, il convient de relever la référence de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) qui propose un taux variable Livret A + 1%.

Le Directeur précise qu'il est important de recevoir ces délibérations dans les meilleurs délais puisqu'elles viendront en appui de l'instruction de la demande de subvention FSN auprès de l'Etat (Agence du Numérique).

Par ailleurs, un des soucis principaux du syndicat mixte est de veiller à son niveau de trésorerie. Il est donc confortable pour Somme Numérique qu'un maximum d'EPCI prenne cette option de l'emprunt global afin d'assurer le financement de cette opération dans les premiers mois, en attendant que les conventions de subvention se mettent en place et notamment celle de l'Etat.

Les conditions techniques de versement de la subvention FSN sont assez exigeantes mais le rythme de versement est ensuite régulier à raison de 2 fois par an, au fur et à mesure du déploiement.

Le Président informe les élus des échanges qui ont eu lieu lors du colloque de l'AVICCA début novembre : plus de 40 départements n'ont pas de solution à ce jour pour boucler le financement de leur programme très haut débit puisque l'Etat a fermé le guichet FSN. Philippe VARLET rappelle le bon choix qu'avait ainsi fait le Comité syndical de Somme Numérique en approuvant début 2017 le programme d'investissement 2019-2024.

Emile FOIREST interroge le Président sur la meilleure position à adopter dans les communes concernant les projets d'enfouissement de réseaux et quelles seraient les préconisations de Somme Numérique. La programmation des travaux n'étant pas encore établie à ce jour, il est difficile de répondre à cette question. Les projets sont à étudier au cas par cas. Les entreprises doivent dans tous les cas utiliser les infrastructures existantes au moment du déploiement, qu'elles soient aériennes ou souterraines.

Pour être utiles dans la préparation et l'avancement du programme de travaux, les maires doivent transmettre dans la mesure du possible leurs projets de constructions ou lotissements et doivent veiller à ce que tous les logements disposent d'une adresse avec numéro et nom de rue.

Le calendrier prévisionnel de réalisation des investissements sur chaque lot géographique sera communiqué aux maires et Présidents d'EPCI, après attribution des marchés selon la prescription des entreprises tenant compte des contraintes techniques.

La prochaine séance du Comité syndical est fixée au mercredi 12 décembre 2018 à 17h30 dans les locaux de la FDE80.

Les débats étant clos, la séance est levée à 18h30.